

l'exhortant à faire prendre au gouvernement les mesures les plus énergiques pour obtenir que nos exportations en soient exemptées. A mon avis, le gouvernement a exercé, auprès du gouvernement américain, toutes les pressions raisonnables pour l'en persuader. Par là j'entends les réunions des ministres compétents, le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Pepin) et le ministre des Finances (M. Benson) avec le secrétaire du Trésor M. Connally, ainsi que celles des hauts fonctionnaires. En dépit de tout cela, il semble que la surtaxe sera appliquée, au moins pour un temps.

Le bill à l'étude aujourd'hui me semble la meilleure solution possible quant aux 2.5 milliards de dollars d'exportations qui seront soumis à la surtaxe. La solution est flexible, n'accordant de l'aide que lorsque l'entreprise ou son client américain ne peut assumer l'augmentation causée par la surtaxe. Si je comprends bien cette mesure, elle ne prévoit des subventions que lorsqu'il y a un risque imminent de fermeture d'usines et de renvoi d'ouvriers. En proposant la législation sous cette forme, rattachée à l'emploi dans les usines plutôt que comme une subvention à l'exportation, je crois que nous risquons le moins de voir les États-Unis imposer des droits compensatoires. Les subventions seront basées sur la nécessité jusqu'à concurrence des deux tiers du montant de la surtaxe, de sorte que les entreprises devront assumer au moins un tiers de la surtaxe.

● (8.30 p.m.)

La somme de 80 millions de dollars pour le reste de l'année financière 1971-1972 peut paraître énorme et, si le programme est maintenu en 1972-1973, ce montant pourrait doubler ou tripler, ce qui représenterait une forte portion des dollars péniblement gagnés par le contribuable. Toutefois, si l'on considère qu'autrement, comme le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Pepin) le disait dans son discours, 40,000 travailleurs canadiens pourraient perdre leur emploi au cours des trois prochains mois et jusqu'à 90,000 avant la fin de l'année, le choix ne semble pas grand.

Nous devons aussi tenir compte de la valeur à long terme des tendances établies dans le domaine des échanges commerciaux entre le Canada et les États-Unis. Si nous songeons au nombre de nos industries qui se sont spécialisées et qui ont réussi à vendre leurs produits sur le vaste marché nord-américain de quelque 220 millions de personnes plutôt qu'aux seuls 21 millions que comprend le marché canadien, nous concluons peut-être que le prix à payer pour conserver ces marchés pendant une période difficile n'est pas tellement élevé.

Donc, en adoptant cette mesure nous pouvons garder les usines, les travailleurs et la technologie à laquelle nous sommes arrivés. Personne ne sait au juste combien l'industrie canadienne a dépensé pour s'assurer les marchés aux États-Unis ces dernières années, mais il s'agit assurément d'une forte somme égale peut-être au montant prévu dans le bill.

Le bill prévoit certaines garanties afin d'assurer que seules les sociétés qui fournissent et maintiennent un niveau satisfaisant d'emploi et de production auront droit aux subventions. Il assure que les fabricants ne toucheront pas de subventions s'ils abaissent leur coût de production parce qu'ils paient moins cher leurs fournisseurs.

En outre, il tient compte dans l'octroi d'une subvention du niveau d'emploi aux autres usines de la même compagnie tant au Canada qu'à l'extérieur. Je crois que grâce à ces garanties et à la nomination de gens compétents à la Commission de soutien de l'emploi, dont un représentant syndical, l'intérêt des contribuables canadiens sera sauvegardé. Il importe, selon moi, qu'un représentant du salariat soit membre de la commission puisque le bill porte entièrement sur la question d'assurer de l'emploi et de prévenir le chômage.

La situation créée par la surtaxe américaine de 10 p. 100 a révélé aux Canadiens l'importance du commerce dans notre économie. Environ 20 p. 100 de notre produit national brut est vendu à d'autres pays, dont une valeur de 10 milliards de dollars aux États-Unis, ce qui représente bien plus de la moitié de nos exportations. Il suffit d'un coup d'œil rapide à ces chiffres pour nous rendre compte que nos relations avec les États-Unis sont très spéciales, pas seulement à cause des liens sociaux et culturels mais particulièrement à cause des rapports économiques. Mais je doute que les mesures de représailles de droits sur les ressources naturelles que le NPD propose accomplissent rien de plus qu'une guerre commerciale dont nous serions les perdants à cause de notre grande dépendance du marché américain pour nos exportations. Nous exportons aux États-Unis le neuvième de notre produit national brut, tandis que les exportations américaines au Canada ne sont que le centième de leur produit national brut.

De même, la proposition qu'a faite le gouvernement de l'Ontario, et qui tendrait à stabiliser le dollar canadien à un taux dévalué, ne serait pas une solution, dans les circonstances présentes. A l'heure actuelle, le taux de presque toutes les monnaies internationales est flottant, et, jusqu'à ce qu'il y ait un accord international sur la valeur à donner à chaque monnaie, je ne crois pas qu'il soit possible au gouvernement canadien de stabiliser notre dollar à un niveau inférieur à sa valeur actuelle.

Les répercussions de la surtaxe américaine ont mis très clairement en évidence certains des problèmes de l'industrie des pâtes et papiers. C'est, bien sûr, dans le secteur du papier de qualité supérieure ou de qualité spéciale que les effets se font le plus sentir, puisque la surtaxe ne porte ni sur le papier journal ni sur la pâte à papier. Cette industrie a été victime de plusieurs coups durs au cours des trois dernières années. En 1969, le gouvernement du Canada a mis entièrement à exécution les réductions du tarif douanier de la négociation Kennedy, deux ans avant la date prévue, à titre de mesure anti-inflationniste. En conséquence, nos fabriques de pâtes et papiers se sont vues dans l'obligation d'augmenter leur rendement, de manière à pouvoir soutenir la concurrence des producteurs américains.

En 1970, le Canada a laissé flotter son dollar, qui, de ce fait, s'est apprécié de quelque 6 p. 100. C'était un coup dur non seulement pour l'industrie de la pâte et du papier, mais aussi pour beaucoup de nos industries primaires, car cette différence de 5 ou 6 p. 100, c'était la marge entre l'entreprise rentable et celle qui fonctionnait à perte dans bien des cas. Le ralentissement général de l'activité économique en Amérique du Nord en 1970 a amené aussi une diminution des ventes dans l'industrie du papier. Si on ajoute à cela la demande de la part du public de meilleurs programmes de lutte contre la pollu-